



académie

bulletin académique



n° 493



du 10 mai 2010

SOMMAIRE

DELEGATION ACADEMIQUE A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET A L'ACTION CULTURELLE	
- Appel à candidature chargé(e) de mission patrimoine - DAAC	1
- Appel à candidature chargé(e) de mission Culture Scientifique et Environnement - DAAC	3
- Appel à candidature responsable action culturelle département des Alpes de Haute Provence (04)	5
SERVICE VIE SCOLAIRE	
- Arrête modificatif relatif à la composition de la commission académique d'appel de décision de conseil de discipline des EPLE	7

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Paul de GAUDEMAR - Recteur de l'Académie
REDACTEUR EN CHEF : Martine BURDIN - Secrétaire Générale de l'Académie
CONCEPTION, REALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 71 23)

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'EDUCATION ARTISTIQUE ET À L'ACTION CULTURELLE

DAAC/10-493-39 du 10/05/10

APPEL A CANDIDATURE CHARGE(E) DE MISSION PATRIMOINE - DAAC

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme OHANESSIAN - Tel : 04 42 95 29 44 / 06 07 33 48 73 - Fax : 04 42 95 29 71

Un emploi de professeur (2d degré) détaché à mi-temps à la Délégation Académique à l'éducation artistique et l'Action Culturelle en qualité de chargé(e) de mission est déclaré vacant à compter du 1^{er} novembre 2010.

Le Patrimoine est un héritage commun qui permet en comprenant mieux le passé de donner un sens au présent. Il peut être de nature très diverse. La mission concerne le **patrimoine culturel** qui recouvre plusieurs grandes catégories de patrimoine ainsi définies par l'UNESCO:

- le patrimoine culturel matériel :

> le patrimoine culturel mobilier (peintures, sculptures, monnaies, manuscrits, instruments de musiques, armes ...)

> le patrimoine culturel immobilier (monuments, sites archéologiques...)

> le patrimoine culturel subaquatique (épaves de navire, ruines et cités enfouies sous les mers...)

- le patrimoine culturel immatériel (traditions orales, arts du spectacle, rituels...)

L'enseignant sera choisi pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et des domaines artistiques et culturels ainsi que des diverses modalités de partenariat. Il devra faire montre de qualités de coordination et d'esprit de synthèse tant dans les relations avec les différents partenaires culturels concernés par le patrimoine (musées, archives, monuments, services archéologiques...) que pour les actions transversales avec d'autres domaines tels que l'environnement (patrimoine naturel) ou les arts vivants.

Afin de mener à bien cette mission, il doit :

- contribuer au renforcement des coopérations sur le terrain entre administrations, équipes éducatives, professionnels de la culture et collectivités locales, impulser des actions en établissement, en assurer le suivi et l'évaluation.
- exercer une mission permanente de relais et de coordination entre la délégation académique d'éducation artistique et culturelle et les corps d'inspection concernés, les IA-DSDEN par un travail concerté avec les conseillers techniques départementaux dans le domaine culturel (en prenant en compte les 1^{er} et 2d degré), la Délégation Régionale des affaires culturelles, les collectivités territoriales et les services éducatifs de l'académie.
- connaître les différents dispositifs culturels scolaires proposés et avoir l'expérience de projets culturels dans le domaine concerné, conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire.
- être capable d'écoute, de capacités de communication, de négociation et d'organisation.
- posséder une culture générale étendue et des qualités rédactionnelles.
- maîtriser l'outil informatique et la messagerie électronique.
- avoir une grande disponibilité : assiduité à la D.A.A.C. (rectorat - Aix en Provence), mais aussi mobilité sur l'ensemble du territoire académique.

Cette mission prendra effet à compter du **1^{er} novembre 2010** ; elle sera renouvelable annuellement sur la base du bilan fourni, pour une durée maximale de cinq ans.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier par voie hiérarchique avec avis motivé du chef d'établissement constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier rapport d'inspection et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 11 juin 2010** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) **à l'adresse suivante :**

Délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle
à l'attention de Mme OHANESSIAN Chantal
Rectorat
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1

Les candidats présélectionnés seront convoqués à la DAAC pour un entretien devant une commission dans la 2^{ème} quinzaine de juin.

Pour tout renseignement :
Tél: 04 42 95 29 44
Mel : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'EDUCATION ARTISTIQUE ET À L'ACTION CULTURELLE

DAAC/10-493-40 du 10/05/10

APPEL A CANDIDATURE CHARGE(E) DE MISSION CULTURE SCIENTIFIQUE ET ENVIRONNEMENT - DAAC

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme OHANESSIAN - Tel : 04 42 95 29 44 / 06 07 33 48 73 - Fax : 04 42 95 29 71

Un emploi de professeur (2d degré) détaché à mi-temps à la Délégation Académique à l'éducation artistique et l'Action Culturelle en qualité de chargé(e) de mission est déclaré vacant à compter du 1^{er} septembre 2010.

L'enseignant sera choisi pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et des domaines artistiques et culturels ainsi que des diverses modalités de partenariat.

Afin de mener à bien cette mission, il doit :

- contribuer au renforcement des coopérations sur le terrain entre administrations, équipes éducatives, professionnels de la culture et collectivités locales, impulser des actions en établissement, en assurer le suivi et l'évaluation.
- exercer une mission permanente de relais et de coordination entre la délégation académique d'éducation artistique et culturelle et les corps d'inspection concernés, les IA-DSDEN par un travail concerté avec les conseillers techniques départementaux dans le domaine culturel (en prenant en compte les 1^{er} et 2d degré), la Délégation Régionale des affaires culturelles, les collectivités territoriales et les services éducatifs de l'académie.
- connaître les différents dispositifs culturels scolaires proposés et avoir l'expérience de projets culturels dans le domaine concerné, conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire.
- être capable d'écoute, de capacités de communication, négociation et d'organisation.
- posséder une culture générale étendue et des qualités rédactionnelles.
- maîtriser l'outil informatique et la messagerie électronique.
- avoir une grande disponibilité : assiduité à la D.A.A.C. (rectorat - Aix en Provence), mais aussi mobilité sur l'ensemble du territoire académique.

Cette mission prendra effet à compter du **1^{er} septembre 2010** ; elle sera renouvelable annuellement sur la base du bilan fourni, pour une durée maximale de cinq ans.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier par voie hiérarchique avec avis motivé du chef d'établissement constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier rapport d'inspection et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 11 juin 2010** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) **à l'adresse suivante :**

Délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle
à l'attention de Mme OHANESSIAN Chantal
Rectorat
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1

Les candidats présélectionnés seront convoqués à la DAAC pour un entretien devant une commission dans la 2^{ème} quinzaine de juin.

Pour tout renseignement :

Tél: 04 42 95 29 44

Mel : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'EDUCATION ARTISTIQUE ET À L'ACTION CULTURELLE

DAAC/10-493-41 du 10/05/10

APPEL A CANDIDATURE RESPONSABLE ACTION CULTURELLE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE (04)

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme OHANESSIAN - Tel : 04 42 95 29 44 / 06 07 33 48 73 - Fax : 04 42 95 29 71

POUR UN EMPLOI DE PROFESSEUR (demi poste 2d degré) Conseiller technique de l'IA-DSDEN des Alpes de Haute Provence dans le domaine de l'éducation artistique et de l'action culturelle

L'enseignant sera choisi pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et des domaines artistiques et culturels ainsi que des diverses modalités de partenariat.

Afin de mener à bien cette mission, il doit :

- contribuer au renforcement des coopérations sur le terrain entre administrations, équipes éducatives, professionnels de la culture et collectivités locales, impulser des actions en établissement, en assurer le suivi et l'évaluation.
- connaître les différents dispositifs culturels scolaires proposés et avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire.
- être capable d'écoute, de capacités de communication, négociation et d'organisation.
- maîtriser l'outil informatique et la messagerie électronique
- assurer une présence régulière à l'inspection académique (Digne) et faire preuve de disponibilité.
- se déplacer sur l'ensemble du département.
- exercer une mission permanente de relais et de coordination avec la délégation académique d'éducation artistique et d'action culturelle.

Cette mission prendra effet à compter de la rentrée 2010 ; elle sera renouvelable annuellement sur la base du bilan fourni, pour une durée maximale de cinq ans.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier par voie hiérarchique avec avis motivé du chef d'établissement constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier rapport d'inspection et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 11 juin 2010** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) **à l'adresse suivante :**

Délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle
à l'attention de Mme OHANESSIAN Chantal
Rectorat
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1

Les candidats présélectionnés seront convoqués à l'inspection académique des Alpes de Haute Provence pour un entretien devant une commission dans la 2^{ème} quinzaine de juin.

Pour tout renseignement :

Tél: 04 42 95 29 44

Mel : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/10-493-145 du 10/05/10

ARRETE MODIFICATIF RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ACADEMIQUE D'APPEL DE DECISION DE CONSEIL DE DISCIPLINE DES EPLE

Destinataires : Tous les collèges - lycées - LP et EREA

Affaire suivie par : Mme BERTRAND - Tel : 04 42 91 75 73 - Fax : 04 42 91 70 02

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Vu le Code de l'Education, en ses articles 111-2, R 511-49, D 511-51,

Vu le décret n° 2009-627 du 6 juin 2009.

Vu l'arrêté du 17 septembre 2009 fixant la composition de la commission académique d'appel de décision de conseil de discipline des établissements publics locaux d'enseignement.

ARRETE MODIFICATIF

L'article 1 de l'arrêté précité est ainsi modifié.

Article 1 :

Madame Marianne Field, IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire, est nommée pour une durée d'un mois en remplacement de Monsieur Gérald Attali, IA-IPR Histoire-Géographie, suppléant de M. Guy Monchaud, Inspecteur d'académie – Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches du Rhône, ceci à compter de la publication du présent arrêté au Bulletin Académique du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.

Article 2

La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 27 avril 2010

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités